



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DU DEVELOPEMENT RURAL
 CABINET DU MINISTRE

Kinshasa le 06 mars 2024

Date et Heure : 07.03.2024 16h30

Numero : 11484 / 167/024

N/Réf. ODEP/C.A/FMT/003/2024

POUR RECEPTION

Republique Démocratique du Congo
 PRIMATURE 07 MARS 2024
 Courrier reçu : 05200
 Sous le n° : 05200
 Heure : 16h30
 Paraphe : [Signature]

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPEMENT
 BAD / RDC

Transmis copie pour information à :

République Démocratique du Congo
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 INSPECTION GENERALE DES FINANCES

DATE 07 MAR 2024

SIGNATURE [Signature]

MINISTERE DES FINANCES - CABINET



- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement rural ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances, Chef des Services ;
- Monsieur le Président du Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Développement Intégré de l'Economie Rurale (PROADER) ;
- Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Appui au Développement Intégré de l'Economie Rurale (PROADER)

Tous à Kinshasa/Gombe

ACCUSE DE RECEPTION A L'ARMP

LE : 07/03/24 HEURE : 09h49

SOUS N° : 1019

ANNEXES : 02

PAR : [Signature]

A Monsieur le Directeur Général Adjoint de la Banque Africaine du développement chargé de l'Afrique Centrale à Kinshasa/Gombe

Concerne : Dénonciation contre Monsieur Michel DIASONAMA Chef du Projet PROADER financé par la BAD en République Démocratique du Congo

PROADER
 PROJET D'APPUI AU DEVELOPEMENT INTEGRE DE L'ECONOMIE RURALE

Date: 07 MARS 2024

Heure: 13h45

N° d'Enreg: 4679

Reçu Par: plateforme de la Société Civile

Transmis à: [Signature]

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP), plateforme spécialisée dans la bonne gouvernance publique et économique, a le regret de venir par la présente dénoncer les malversations dont est auteur Monsieur Michel DIASONAMA référencé en concerne.

En effet, Monsieur Michel DIASONAMA, tout en étant chef du Projet d'Appui au Développement Intégré de l'Economie Rurale (PROADER) était candidat à la députation aux élections nationales et provinciales dans le territoire de Tshela aux numéros 52 et 82 dans la province du Kongo-Central, en République

[Signature]

Démocratique du Congo. Il s'avère que ledit chef de projet, pendant sa campagne, s'est approprié les réalisations dudit projet en faisant croire qu'elles sont siennes personnellement. Et lors de cette campagne électorale, un discours laudatif qui fut prononcé par le représentant de l'entreprise chargée des travaux en sa faveur indique : « ce projet a été initié par le Professeur DIASONAMA Michel qui est le chef de projet et candidat n°52 pour la députation nationale et 82 députation provinciale. Votons tous Michel DIASONAMA ! Composition du bâtiment : Ce complexe est composé de 6 salles de machine, une chambre froide, un dépôt, un vestiaire, 2 bureaux pour la gestion du bâtiment, une hall d'entrée, une salle de formation, une petite salle de formation en coupe et couture ... ».

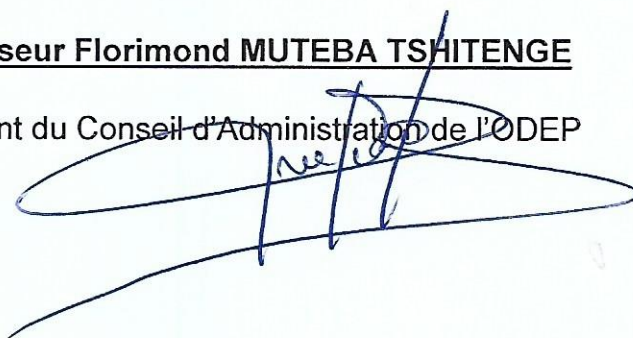
Et ce discours est prononcé par l'Entreprise recrutée pour l'exécution des travaux. L'utilisation par Monsieur DIASONAMA Michel des réalisations des travaux publics sous financement de la Banque Africaine du Développement n'est ni plus ni moins qu'un détournement à des fins personnelles et politiciennes contraires à la bonne gouvernance en la matière.

Pour ce faire, l'ODEP recommande que des sanctions appropriées et sans complaisances soient prises à l'encontre du concerné de l'entreprise. Pour appuyer cette demande, l'ODEP vous joint une copie électronique du reportage du journal « Le phare ». Les enregistrements vidéo des événements y afférents existent et peuvent être mis à votre disposition si vous en faites la demande.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général Adjoint**, l'expression de ma parfaite considération.

Professeur Florimond MUTEBA TSHITENGE

Président du Conseil d'Administration de l'ODEP



Pour séduire son électorat de Tshela, au Kongo Central

Un candidat malheureux à la députation s'était approprié la paternité d'un Projet du gouvernement pendant sa campagne

La RDC vient de vivre une des élections les plus palpitantes de son histoire avec une imagination créatrice et féconde en matière de stratégies, de communication et de persuasion de la part de certains candidats, et aussi une manifestation de la volonté des populations de participer activement et pleinement à la prise de décision sur les questions fondamentales relatives à leurs conditions économiques et sociales. Cet élan a donné lieu à plusieurs initiatives stratégiques et opérationnelles non seulement de la part des électeurs mais aussi des candidats, les unes aussi innovatrices que les autres. Toutefois, maintenant que « la poussière retombe », il est intéressant de revenir sur certains faits observés pendant la campagne. Des faits qui révèlent des problématiques plus profondes de la gestion de la chose publique dans le pays, auxquelles le prochain gouvernement devrait porter une attention particulière.

En effet, force est de constater que ces joutes électorales ont malheureusement aussi poussé certains candidats sans mandat public à utiliser abusivement les ressources de l'Etat à leur profit personnel. Ce qui a gêné plusieurs observateurs et frustré certains candidats qui ont dénoncé une forme de compétition déloyale.

A titre illustratif, des vidéos, largement partagées durant la campagne électorale dans la circonscription de Tshela, dans la province du Kongo Central, ont montré un chef de projet se prévalant des activités d'un projet financé par un bailleur

international, en l'occurrence la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le domaine du développement rural, comme initiative personnelle, au lieu d'être présentée comme un projet du gouvernement de la République, inspiré par la vision du Chef de l'Etat.

Une pratique non seulement déloyale mais aussi injuste, d'autant plus que le candidat n° 52 (à la députation nationale) et 82 (à la députation provinciale) s'est prévalu comme initiateur du projet (voir vidéos), alors qu'il s'agit d'un projet mis sur pied par un accord d'un prêt contracté par le pays.

La frustration et l'indignation étaient encore plus grandes dans la mesure où c'est le chef de l'Administration publique du ministère concerné en personne, appuyé par les autres responsables du projet, qui s'est permis de battre campagne sur le terrain au profit du candidat, qui s'était fait accompagner pour la circonstance de son épouse en tenue de campagne. Comme le montrent les images des vidéos, le président du comité de pilotage a indiqué clairement que le projet était une initiative personnelle du candidat n° 52 et 82 à soutenir respectivement aux législatives nationales et provinciales. Sans aucune mention ni du gouvernement, ni du Chef de l'Etat, alors que le projet fait bien partie du programme du gouvernement. Il s'est tardé même de souligner que ces activités étaient en principe destinées à un autre territoire de la province, en l'occurrence Madimba, mais que le chef du projet a réussi à les dévier vers Tshela, grâce à son « intelligence » qu'il faut récompenser, en le votant massivement.

Au-delà de leur caractère contextuel, ces faits anecdotiques soulèvent trois questions fondamentales auxquelles le prochain gouvernement devra apporter une attention particulière et des réponses adéquates, car la RDC bénéficie de plusieurs appuis techniques et



financiers de la part des partenaires extérieurs, appuis mis en œuvre sous la forme des projets, mais souvent avec des résultats mitigés. Pour s'en rendre compte, il suffit de repasser sur les sites, deux ans après la clôture des projets, alors que la dette qu'ils entraînent constitue un fardeau pour le trésor public du pays.

La première question porte sur l'ancrage institutionnel de ces projets. La plupart de ces projets sont censés s'intégrer au sein de l'Administration publique du pays de manière à assurer son implication et le renforcement de ses capacités afin de garantir la pérennité des acquis après la clôture du projet. Il est prévu pour ce faire que les fonctionnaires de ces ministères participent pleinement aux activités du projet, que des Comités de pilotage composés de hauts fonctionnaires de la République soient mis en place en vue de superviser et d'orienter les activités du projet.

Dans les faits, bon nombre de ces Comités de pilotage demeurent des organes inopérants avec des belles attributions sur le papier, sans réel pouvoir de décision et de supervision, laissant ainsi la prise des décisions importantes à quelques individus sans mandat public. Les faits déplorés plus haut auraient pu être évités, si ces Comités fonctionnaient correctement, car cette lacune constitue une des explications de l'orientation arbitraire au profit des zones géographiques (sièges électoraux)

des candidats, contrairement aux prévisions initiales du projet. Il est donc impérieux de questionner l'efficacité du montage institutionnel de ces projets et de préciser le niveau de responsabilité dans la prise de grandes décisions du projet.

La deuxième question concerne les procédures de gestion de ces projets (responsabilité fiduciaire, localisation géographique des activités, communication, finances, gestion des risques, ressources humaines, environnement etc.). Dans un environnement caractérisé par une bonne gouvernance, de telles pratiques n'auraient pas été possibles. L'observance des règles et des procédures aurait permis une plus grande transparence dans l'allocation et l'utilisation des ressources, car comme mentionné plus haut les activités prévues pour un territoire ont été orientées vers un autre pour satisfaire les intérêts d'un individu. Il est donc primordial de réviser les procédures : leur pertinence, leur efficacité, leur capacité à réduire les risques de dérapage. Les Services spécialisés devraient d'ailleurs en vérifier l'existence, l'efficacité et l'observance de la part des gestionnaires.

Enfin, la troisième et dernière question porte sur la responsabilité politique des projets de la République : qui a le droit de parler au nom d'un projet financé par les bailleurs (prêts ou dons) et d'en tirer les « dividendes » politiques. Il est de coutume de voir les gestionnaires des

projets s'octroyer le privilège de profiter des retombées des projets, souvent sans que ceux qui en détiennent la responsabilité et la légitimité politiques, les mandataires publics, n'y soient associés.

En effet, si les gestionnaires sont imputables des résultats techniques, tâches pour lesquelles ils sont, du reste, rémunérés, ils ne doivent pas se prévaloir politiquement de ces résultats qui restent une contribution au programme du gouvernement. Une réflexion est donc à mener de façon à souligner clairement cette démarcation pour qu'il soit clair dans le chef des gestionnaires et des parties prenantes que les projets sont des initiatives de leur gouvernement et non des techniques qu'ils rencontrent sur le terrain. C'est pour cela qu'il est souvent exigé d'indiquer clairement sur des panneaux les informations relatives au projet.

Ce questionnement permettra d'éviter de tels cas où les retombées politiques des projets sont captées par des individus, obéissant superbement le gouvernement de la République, le maître d'ouvrage du projet sous l'impulsion de la vision du Chef de l'Etat. Il y a bien sûr plusieurs autres éléments à réviser pour optimiser la gestion des projets financés par les bailleurs extérieurs afin de tirer pleinement profit des avantages de la coopération internationale dont les interventions constituent une opportunité pour l'amélioration des conditions de vie des populations, mais dont les conséquences peuvent être lourdes en termes d'endettement sans contrepartie, si l'on y prend garde.

La rédaction de votre quotidien du boulevard du 30 juin reviendra sur ce dérapage et d'autres faits révoltants constatés au cours de la campagne de décembre 2023, et qui nécessitent une attention particulière de la part du prochain gouvernement.

Pour séduire son électorat de Tshela, au Kongo Central

Un candidat malheureux à la députation s'était approprié la paternité d'un Projet du gouvernement pendant sa campagne

La RDC vient de vivre une des élections les plus palpitantes de son histoire avec une imagination créatrice et féconde en matière de stratégies, de communication et de persuasion de la part de certains candidats, et aussi une manifestation de la volonté des populations de participer activement et pleinement à la prise de décision sur les questions fondamentales relatives à leurs conditions économiques et sociales. Cet élan a donné lieu à plusieurs initiatives stratégiques et opérationnelles non seulement de la part des électeurs mais aussi des candidats, les unes aussi innovatrices que les autres. Toutefois, maintenant que « la poussière retombe », il est intéressant de revenir sur certains faits observés pendant la campagne. Des faits qui révèlent des problématiques plus profondes de la gestion de la chose publique dans le pays, auxquelles le prochain gouvernement devrait porter une attention particulière.

En effet, force est de constater que ces joutes électorales ont malheureusement aussi poussé certains candidats sans mandat public à utiliser abusivement les ressources de l'Etat à leur profit personnel. Ce qui a gêné plusieurs observateurs et frustré certains candidats qui ont dénoncé une forme de compétition déloyale.

A titre illustratif, des vidéos, largement partagées durant la campagne électorale dans la circonscription de Tshela, dans la province du Kongo Central, ont montré un chef de projet se prévalant des activités d'un projet financé par un bailleur

international, en l'occurrence la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le domaine du développement rural, comme initiative personnelle, au lieu d'être présentée comme un projet du gouvernement de la République, inspiré par la vision du Chef de l'Etat.

Une pratique non seulement déloyale mais aussi injuste, d'autant plus que le candidat n° 52 (à la députation nationale) et 62 (à la députation provinciale) s'est prévalu comme initiateur du projet (voir vidéos), alors qu'il s'agit d'un projet mis sur pied par un accord d'un prêt contracté par le pays.

La frustration et l'indignation étaient encore plus grandes dans la mesure où c'est le chef de l'Administration publique du ministère concerné en personne, appuyé par les autres responsables du projet qui s'est permis de battre campagne sur le terrain au profit du candidat, qui s'était fait accompagner pour la circonstance de son épouse en tenue de campagne. Comme le montrent les images des vidéos, le président du comité de pilotage a indiqué clairement que le projet était une initiative personnelle du candidat n° 52 et 62 à soutenir respectivement aux législatives nationales et provinciales. Sans aucune mention ni du gouvernement, ni du Chef de l'Etat, alors que le projet fait bien partie du programme du gouvernement. Il s'est tardé même de souligner que ces activités étaient en principe destinées à un autre territoire de la province, en l'occurrence Madimba, mais que le chef du projet a réussi à les déplacer vers Tshela, grâce à son « intelligence » qu'il faut récompenser, en le votant massivement.

Au-delà de leur caractère contextuel, ces faits anecdotiques soulèvent trois questions fondamentales auxquelles le prochain gouvernement devra apporter une attention particulière et des réponses adéquates, car la RDC bénéficie de plusieurs appuis techniques et



financiers de la part des partenaires extérieurs, appuis mis en œuvre sous la forme des projets, mais souvent avec des résultats mitigés. Pour s'en rendre compte, il suffit de repasser sur les sites, deux ans après la clôture des projets, alors que la dette qu'ils entraînent constitue un fardeau pour le trésor public du pays.

La première question porte sur l'ancrage institutionnel de ces projets. La plupart de ces projets sont censés s'intégrer au sein de l'Administration publique du pays de manière à assurer son implication et le renforcement de ses capacités afin de garantir la pérennité des acquis après la clôture du projet. Il est prévu pour ce faire que les fonctionnaires de ces ministères participent pleinement aux activités du projet, que des Comités de pilotage composés de hauts fonctionnaires de la République soient mis en place en vue de superviser et d'orienter les activités du projet.

Dans les faits, bon nombre de ces Comités de pilotage demeurent des organes inopérants avec des belles attributions sur le papier, sans réel pouvoir de décision et de supervision, laissant ainsi la prise des décisions importantes à quelques individus sans mandat public. Les faits déplorés plus haut auraient pu être évités, si ces Comités fonctionnaient correctement, car cette lacune constitue une des explications de l'orientation arbitraire au profit des zones géographiques (fiefs électoraux)

des candidats, contrairement aux prévisions initiales du projet. Il est donc impérieux de questionner l'efficacité du montage institutionnel de ces projets et de préciser le niveau de responsabilité dans la prise de grandes décisions du projet.

La deuxième question concerne les procédures de gestion de ces projets (responsabilité fiduciaire, localisation géographique des activités, communication, finances, gestion des risques, ressources humaines, environnement, etc.). Dans un environnement caractérisé par une bonne gouvernance, de telles pratiques n'auraient pas été possibles. L'observance des règles et des procédures aurait permis une plus grande transparence dans l'allocation et l'utilisation des ressources, car comme mentionné plus haut les activités prévues pour un territoire ont été orientées vers un autre pour satisfaire les intérêts d'un individu. Il est donc primordial de réviser les procédures, leur pertinence, leur efficacité, leur capacité à réduire les risques de dérapage. Les Services spécialisés devraient d'ailleurs en vérifier l'existence, l'efficacité et l'observance de la part des gestionnaires.

Enfin, la troisième et dernière question porte sur la responsabilité politique des projets de la République qui a le droit de parler au nom d'un projet financé par les bailleurs (prêts ou dons) et d'en tirer les « dividendes » politiques. Il est de coutume de voir les gestionnaires des

projets s'octroyer le privilège de profiter des retombées des projets, souvent sans que ceux qui en détiennent la responsabilité et la légitimité politiques, les mandataires publics, n'y soient associés.

En effet, si les gestionnaires sont imputables des résultats techniques, tâches pour lesquelles ils sont, du reste, rémunérés, ils ne doivent pas se prévaloir politiquement de ces résultats qui restent une contribution au programme du gouvernement. Une réflexion est donc à mener de façon à souligner clairement cette démarcation pour qu'il soit clair dans le chef des gestionnaires et des parties prenantes que les projets sont des initiatives de leur gouvernement et non des techniques qu'ils rencontrent sur le terrain. C'est pour cela qu'il est souvent exigé d'indiquer clairement sur des panneaux les informations relatives au projet.

Ce questionnement permettra d'éviter de tels cas ou les retombées politiques des projets sont captées par des individus, oubliant superbement le gouvernement de la République, le maître d'ouvrage du projet sous l'impulsion de la vision du Chef de l'Etat. Il y a bien sûr plusieurs autres éléments à réviser pour optimiser la gestion des projets financés par les bailleurs extérieurs afin de tirer pleinement profit des avantages de la coopération internationale dont les interventions constituent une opportunité pour l'amélioration des conditions de vie des populations, mais dont les conséquences peuvent être lourdes en termes d'endettement sans contrepartie, si l'on y prend garde.

La rédaction de votre quotidien du boulevard du 30 juin reviendra sur ce dérapage et d'autres faits révélateurs constatés au cours de la campagne de décembre 2023 et qui nécessitent une attention particulière de la part du prochain gouvernement.